

ESMS relevant de l'article L 312-1 CASF

Pour prétendre à un financement dans le cadre d'ESMS numérique, **un ESMS ne doit encore jamais :**

- Avoir perçu de financement dans le cadre du programme ESMS numérique pour l'acquisition ou la mise en conformité d'une solution de DUI,
- Avoir passé commande auprès d'un éditeur pour bénéficier de la Prestation Ségur au titre du SONS pour un logiciel de DUI.

ESMS seul

Avec projet de mise en conformité DUI

Pas de dépôt de projet dans le cadre d'ESMS numérique

Pas de financement ESMS numérique

Editeur **doit être référencé Ségur**

Financement éditeur via la Prestation SEGUR* au titre du SONS**

Pas de passage par le Système d'Acquisition Dynamique

Grappe – de 50 ESMS

Avec projet d'acquisition ou mise en conformité DUI

Représentativité nationale du porteur : **NON**

Représentativité nationale du porteur : **OUI**

Grappe de 50 ESMS et +

Avec projet de généralisation d'une solution (mise en conformité ou acquisition DUI)

Dépôt du projet sur portail national CNSA dans le cadre d'ESMS numérique

Dépôt du projet sur portail régional ARS dans le cadre d'ESMS numérique

Grappe – de 15 ESMS
(- de 8 pour l'Outre-mer)

Maîtrise d'ouvrage mature : **NON**

PROJET NON RECEVABLE

Grappe de 15 à 49 ESMS
(de 8 à 49 pour l'Outre-mer)

Maîtrise d'ouvrage mature : **OUI**

Instruction ARS

Instruction CNSA

ELIGIBILITE DE LA GRAPPE

RECEVABILITE DE LA GRAPPE

ORIENTATION DU PROJET : régional VS national

RECEVABILITE DU PROJET

*Permet de financer l'achat et la mise en œuvre d'une version du DUI correspondant au contenu des Dossiers de Spécification du Référencement (DSR) du secteur social ou médico-social. Ce financement est pris en charge par l'Etat ; les ESSMS n'auront à engager aucune dépense supplémentaire pour bénéficier de la prestation Ségur, autrement dit il n'y a aucun « reste à facturer » de la part de l'éditeur au porteur de projet.

**Système Ouvert et Non Sélectif : dispositif d'achat par l'Etat pour le compte des ESSMS via la « Prestation Ségur » versée à l'éditeur par l'Agence de Services et de Paiements (ASP). Principal objectif = accélérer la mise à niveau des solutions des éditeurs en fluidifiant les financements qui leur parviennent sous condition de conformité aux exigences nationales.

RECEVABILITE
DU PROJET

FINANCEMENTS
ALLOUABLES

PROCEDURE
D'ACHAT

VERSEMENT
DES
CREDITS

Avis
favorable

Avis
défavorable

PROJET NON RECEVABLE

PROJET D'ACQUISITION OU DE RENOUVELLEMENT D'UNE SOLUTION DUI

Financements ESMS numérique :

▪ **Part ESMS :**

- ✓ jusqu'à 49 ESMS : 7k€/ESMS et à partir du 50^{ème} ESMS : 2k€/ESMS
- ✓ uniquement pour les ESMS relevant de petits OG* :
 - 15k€/projet pour AMOA marché
 - 20k€/ESMS pour équipements et infrastructures
 - 100k€/projet pour AMOA projet (ex : recrutement d'un chef de projet)

▪ **Part éditeurs :**

- ✓ référencés SAD : jusqu'à 49 ESMS : 12k€/ESMS et à partir du 50^{ème} : 1k€/ESMS
- ✓ référencés Ségur : jusqu'à 49 ESMS : 14,5k€/ESMS et à partir du 50^{ème} ESMS : 3k€/ESMS

Le porteur + une majorité
d'ESMS **relèvent** des
champs PH, PA ou
domicile

Le porteur = **soumis au
CCP** + dispose d'un MP** en
cours dont l'objet est
identique

Le porteur + une majorité d'ESMS
**ne relèvent pas des champs PH, PA
ou domicile** (ex : ESMS du champ
social)

Editeur **doit être
référéncé** Ségur ou SAD

Editeur **doit être référéncé**
Ségur ou SAD

Editeur **doit être référéncé** Ségur

Passage obligatoire par
le Système d'Acquisition
Dynamique

Pas de passage obligatoire
par le Système d'Acquisition
Dynamique, utilisation
possible du MP en cours

Pas de passage obligatoire par le
Système d'Acquisition Dynamique

Crédits versés **en 2 temps** :

- **1^{er} versement (50%)** : à la signature de la convention de financement
- **2^{ème} versement (50%)** sous 3 conditions : 1) à la fin de VSR***, atteinte de 70% des cibles d'utilisation fixées pour les services socles MS Santé et DMP, 2) à la fin de VSR***, atteinte de 90% des cibles d'utilisation fixées pour le DUI ET 3) montant des dépenses n'est pas notablement inférieur au montant de la subvention.

PROJET DE MISE EN CONFORMITE D'UNE SOLUTION DUI

Financements ESMS numérique **uniquement part ESMS** :

- ✓ jusqu'à 49 ESMS : 5k€/ESMS et à partir du 50^{ème} ESMS : 2k€/ESMS
- ✓ uniquement pour les ESMS relevant de petits OG* :
 - 20k€/ESMS pour équipements et infrastructures
 - 100k€/projet pour AMOA projet (ex : recrutement d'un chef de projet)

Editeur **doit être référéncé** Ségur

Financement éditeur via la Prestation SEGUR au titre du SONS

Pas de passage par le Système d'Acquisition Dynamique

*OG composé de moins de 15 ESMS (étant entendu que 1 ESMS = FINESS ET) d'après la base FINESS accessible sous : <http://finess.sante.gouv.fr/>

** Code de la Commande Publique

*** L'atteinte des cibles d'usage devrait intervenir entre 6 et 9 mois pour un projet de mise en conformité, et entre 12 et 18 mois pour un projet d'acquisition